



BAYROL

Fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)

Date d'impression 22.08.2007

Modifié 20.08.2007

BayroSoft

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom commercial

BayroSoft
Rez.-Nr. 414311

Fabricant / fournisseur

BAYROL France SAS - A Chemtura Company
Chemin des hirondelles, BP 52, F-69572 Dardilly Cedex
Téléphone +33 (0)4 72 53 23 60, Fax +33 (0)4 72 53 23 69

E-Mail bayrol@bayrol.fr
Internet www.bayrol.com

Renseignements en cas d'urgence

Centre Anti-Poisons - 200 rue de Faubourg Saint Denis- 75475 Paris
Cedex 10
Téléphone 01 40 05 48 48

Conditions d'utilisation recommandées

Produit désinfectant/oxydant, lutte contre les algues et stabilisateur de dureté pour le traitement des eaux de piscines

! 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Xn; R22

Xi; R41

R52/53

Phrases R

22 Nocif en cas d'ingestion.

41 Risque de lésions oculaires graves.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

! Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification
7722-84-1	231-765-0	peroxyde d'hydrogene	32,6	R5; O R8; C R35; Xn R20/22
25988-97-0		Polymères cationiques (Poly (hydroxypropylene-dimethylammoniumchloride)	2,3	N R50/53; Xn R22

4. PREMIERS SECOURS

Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Après inhalation

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Consulter le médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Appeler aussitôt un médecin.



Après ingestion

Assurer un traitement médical.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Tout moyen d'extinction approprié

eau

mousse

dioxyde de carbone

Tout risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

Par libération d'oxygène sous l'effet de la chaleur, ce produit peut devenir comburant.

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Porter un vêtement complet de protection.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les précautions individuelles

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les eaux poissonneuses.

Les méthodes de nettoyage

Diluer avec beaucoup d'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions lors de la manipulation

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Prévoir un refroidissement en cas d'incendie à proximité du produit.

Produit non combustible mais capable néanmoins d'entretenir le processus de la combustion.

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine (avec soupape de sécurité).

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des matières combustibles.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Les récipients fermés ne doivent pas être étanches aux gaz.

Stocker au frais, l'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement.



8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire

protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit

Protection des mains

gants résistant aux produits chimiques

Matériaux appropriés (recommandé : index de protection 6, temps de perméation > 480 minutes selon la norme EN 374)

Caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de couche : 0,4 mm

Caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur de couche : 0,7 mm

Observer les modes d'emploi des fabricants respectifs à cause de la grande diversité des types

Protection des yeux

port de lunettes et protection du visage.

Protection de la peau

combinaison de protection

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat
liquide

Couleur
incolore

Odeur
inodore

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température à	Méthode	Remarque
pH à la livraison	2-4	20 °C	potentiométrique	
point d'ébullition	107 °C			
Densité	1,13 g/cm ³	20 °C	aréométrie	
Solubilité dans l'eau				miscible en toutes proportions

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter

Réagit au contact des substances combustibles.

Réagit au contact des impuretés.

Réactions avec les alcalis et les métaux.

Produits de décomposition dangereux

oxygène



11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL 50 aiguë par ingestion	1000 mg/kg	rat		
DL 50 aiguë par contact avec la peau	4060 mg/kg	lapin		
Irritation de la peau	Irritant			
Irritation des yeux	Irritant - risque de lésions oculaires graves.			
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant			

Constatations empiriques

Le produit colore la peau

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 13 mg/l (48 h)	Cyprinus carpio		
Daphnie	CE 50 3,8 mg/l (24 h)	Daphnia magna		

Remarques générales

Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Code déchets

06 13 99

Nom du déchet

déchets non spécifiés ailleurs

Recommandations relatives au produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Produit de nettoyage recommandé

eau



14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

UN 2014 PEROXYDE D'HYDROGENE EN SOLUTION AQUEUSE, 5.1 (8), II

Transport maritime IMDG

UN 2014 HYDROGEN PEROXIDE, AQUEOUS SOLUTION, 5.1 (8), II

Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN 2014 Hydrogen peroxide, aqueous solution, 5.1 (8), II

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Remarques relatives à l'identification

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Identification

Xn Nocif

Phrases R

- 22 Nocif en cas d'ingestion.
41 Risque de lésions oculaires graves.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S

- 2 Conserver hors de la portée des enfants.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.
3 Conserver dans un endroit frais.
37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

peroxyde d'hydrogene

16. AUTRES INFORMATIONS

Source des principales informations

Résultats des analyses du laboratoire de Bayrol Munich
Renseignements puisés dans différents manuels techniques
Études toxicologiques NIOSH-Tox
Selon les législations en vigueur

Teneur des phrases R contenues dans le chapitre 2 (ne faisant pas référence à la classification de la préparation !)

- R 20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
R 22 Nocif en cas d'ingestion.
R 35 Provoque de graves brûlures.
R 5 Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.